

La poursuite de la maîtrise et du renversement de ces tendances négatives constitue donc un impératif vital qui doit se concrétiser par la mise en œuvre vigilante, persévérante et rigoureuse d'un ensemble d'actions d'aménagement volontaire du territoire dont la nature, l'ampleur, la durée et le rythme d'exécution doivent être à la hauteur de cet enjeu capital pour l'avenir du pays.

Dans cette perspective, il y a lieu, en priorité, de consolider les actions déjà entamées relatives au renforcement et à l'élargissement des infrastructures de base, au redéploiement des activités, à l'amélioration des conditions de vie et au développement du monde rural.

Il s'agira également de privilégier, dans les plans de développement à venir, les efforts visant à la couverture équilibrée des activités productives qui doivent être soutenues par une armature urbaine adéquate et par le renforcement et l'adaptation des réseaux de communication et de distribution.

Cette restructuration de l'espace géographique s'articulera autour des priorités que le pays s'est fixé, en particulier le développement rural et l'intégration économique.

C'est en effet autour de ces priorités que devront être mises en œuvre les principales options régionales de l'aménagement du territoire et, notamment, celles relatives au développement prioritaire des régions des hauts plateaux et du sud du pays ainsi que des régions montagneuses et frontalières.

Procédant d'une vision à long terme, globale et cohérente, de l'occupation rationnelle du territoire qui servira de cadre de référence aux plans nationaux et locaux de développement, les actions d'aménagement du territoire devront être mises en œuvre de manière progressive et selon la démarche scientifique, démocratique et impérative qui caractérise la planification nationale.

Scientifique, la définition du cadre de référence pour l'aménagement du territoire s'appuiera sur l'identification objective des différents ensembles régionaux pour définir des programmes intégrés d'aménagement et de développement différenciés en fonction des vocations, des potentialités et des ressources locales, mais coordonnés entre eux, conformément aux priorités retenues à long terme pour le développement économique du pays.

Démocratique, l'élaboration de ce cadre de référence pour l'aménagement du territoire se fera avec la participation active et concertée des citoyens et de leurs élus.

Cette participation et cette concertation, au moment de l'élaboration des programmes régionaux et locaux, sont les meilleurs garants de l'adéquation et de l'efficacité de la mise en œuvre de ces programmes.

La mise en œuvre progressive de la vision prospective de l'aménagement du territoire sera inscrite dans les plans nationaux et locaux à moyen terme, qui en fixeront les objectifs intermédiaires et les étapes successives et dont la réalisation pourra être poursuivie de manière continue.

Une attention particulière devra être portée, parmi les actions d'aménagement du territoire, à celles susceptibles d'encourager l'esprit d'initiative afin de mieux assurer la prise en charge du développement régional et local par les instances et les collectivités décentralisées. A cet égard, il conviendra d'accélérer la mise en œuvre de la politique de décentralisation dont le contenu éminemment démocratique confère aux collectivités locales de très larges prérogatives et responsabilités en matière de développement économique, social et culturel.

La politique d'aménagement du territoire constitue, en effet, un cadre de référence obligatoire et indispensable pour l'économie nationale, car elle assure la cohésion et l'intégration des objectifs nationaux et des actions régionales et locales. Tout en stimulant les initiatives et en libérant les énergies créatrices, elle leur permet également d'apprécier la contribution relative de leurs efforts au plan national et une prise en charge réelle des exigences du développement local. Elle conforte ainsi la nécessaire conduite unitaire du développement et permet aux collectivités locales, en particulier, d'être un support actif à sa diffusion.

Toutefois, l'efficacité du processus de décentralisation passe par une mise en adéquation des moyens mobilisables par les collectivités locales avec les objectifs et les missions dont elles ont la charge.

C'est dire la nécessité de l'intensification du redéploiement des moyens et, en premier lieu, de l'encadrement politique, administratif et technique en direction des collectivités locales et la mise à leur disposition de capacités supplémentaires d'études, de réalisation et de gestion. Dans l'immédiat, il faudra veiller à une répartition rationnelle des produits du système de formation par la mise en œuvre de formules d'incitation et de mobilisation des compétences adéquates au profit des zones et des activités reconnues prioritaires, du fait des retards qu'elles ont à combler ou du rôle particulier qu'elles sont appelées à jouer dans le développement équilibré du pays.

Les aspects culturels doivent bénéficier d'une attention toute particulière, car une extension des activités économiques qui ne s'accompagne pas d'un développement culturel, scientifique et technologique aboutirait à l'exploitation des zones déshéritées, réduites à fournir de la main-d'œuvre sous-qualifiée. A chaque étape du développement, l'analyse devra être affinée à l'effet de soutenir la dynamique amorcée en améliorant l'adéquation entre les objectifs et les moyens mis en œuvre.